

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1. RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

L'Agence HAYAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34. et Place de la Bourse, n^o 8. est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

LES OUVRIERS

Et les Élections aux Conseils Généraux

Les élections aux Conseils généraux, qui auront lieu le 31 juillet, semblent devoir, cette année, soulever une lutte particulièrement vive sur les divers points du territoire. Précisément parce qu'on est au lendemain des élections législatives et que les candidats et les partis cherchent l'occasion d'une revanche ardemment désirée par eux, il n'est pas douteux que les réactionnaires et les ralliés, unis sous la bannière cléricale, s'apprenent à tenter un grand effort, surexcités qu'ils sont par la volonté nettement exprimée par la majorité de la Chambre, lors de la formation du cabinet Brisson, de suivre une voie exclusivement républicaine.

Tous les efforts de la réaction, plus ou moins déguisée, qui a entrepris d'ébranler, puis de détruire la République, tendent à embaucher les ouvriers dans une sorte de ligue qui amènerait au parti réactionnaire et cléricale les masses profondes du suffrage universel.

Les ouvriers ne s'y laisseront pas prendre. En votant, le 31 juillet pour des hommes qui se sont occupés du sort des travailleurs et dont le dévouement à la République est connu, la province montrera jusqu'à quel point elle se rend compte de la nécessité d'obtenir ce résultat.

Lorsqu'on relit les professions de foi des candidats, il est impossible de n'être pas frappé de la place très considérable que tiennent dans ces programmes les vœux relatifs à la prompt solution des questions qui intéressent au plus haut point le commerce, l'agriculture, l'industrie.

Presque tous les candidats se croient tenus de déclarer que c'est de ces intérêts qu'ils se préoccupent avant tout et qu'ils prendront les mesures nécessaires pour empêcher « les faiseurs de boucan » d'entraver leurs efforts et leurs travaux.

Malheureusement, si telles sont les résolutions approuvées par la grande majorité du pays, la même sagesse ne s'est pas toujours manifestée dans les grandes villes ou dans les centres industriels.

Les ouvriers ont trop de tendance à croire à des promesses irréalisables. En politique, lorsqu'un candidat vient déclarer qu'il résoudra les questions les plus ardues de la façon la plus arbitraire et en faveur de telle ou telle classe de la société, aussi facilement qu'un prestidigitateur escamote des mouscades, il y a lieu de se méfier.

Il y a neuf chances sur dix pour que ce candidat soit un charlatan. On ne saurait donc trop espérer que les ouvriers de nos cités industrielles voteront de préférence pour les candidats républicains qui leur promettent des réformes dont la réalisation est possible.

Tout autre vote serait nuisible au sort de la classe laborieuse.

C. R.

Le procès Zola

Hier est revenu devant la cour d'assises de Versailles, le procès Zola.

L'avocat de ce dernier a, dès le début de l'audience, déposé des conclusions pour que la Cour déclarât non recevable l'action civile des membres du conseil de guerre.

Ces conclusions et de nouvelles déposées par M^e Labori sont rejetées.

M^e Labori déclare alors que son client fait défaut.

La Cour se retire pour délibérer.

Plusieurs incidents scandaleux se produisent alors. Partisans et adversaires de Zola s'injurient à qui mieux mieux.

Enfin à la reprise de l'audience le calme se rétablit.

Zola et Perreux sont condamnés au maximum, c'est-à-dire à un an de prison et 3,000 francs d'amende.

De nombreux échanges de témoins entre plusieurs personnalités politiques ont eu lieu à la sortie de l'audience.

INFORMATIONS

Élection sénatoriale des Ardennes

Inscrits, 861 ; votants, 852 ; suffrage exprimés, 850.

MM. Noiret, rallié.....	328 voix.
Goutant, radical.....	200 —
Mérieu, radical.....	131 —
Villain, républicain....	93 —
Divers.....	34 —

Deuxième tour

Inscrits, 861 ; votants, 861 ; suffrages exprimés, 850 ; majorité absolue, 426.

MM. Noiret, rallié.....	397 voix.
Goutant, radical.....	387 —
Mérieu, radical.....	37 —
Villain, républicain....	14 —
Lambert Hamaide, soc..	12 —
Olivet, radical.....	2 —
Blanc.....	1 —

Il y a ballottage.

Troisième tour

M. Goutant, radical, 423 voix, élu.

M. Noiret, rallié, 412 voix.
Il s'agissait de remplacer M. Linard, sénateur républicain, décédé le 2 mai, ancien député de Rethel, élu le 6 février dernier en remplacement de M. Drumel, également républicain.

M. Linard avait été élu au premier tour par 475 voix contre 365 à M. Lartigue, maire de Givet, radical et 11 voix diverses.

M. Bourgeois à Châlons-sur-Marne

MM. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, et Vallé, sous-secrétaire d'État, se sont rendus à Châlons où un banquet leur était offert.

Des discours ont été prononcés.

La statue d'Alain Chartier

M. Viger, ministre de l'agriculture, présidant l'inauguration de la statue d'Alain Chartier, à Bayeux, en remplacement de M. Bourgeois, empêché, a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« Ce qu'il faut avant tout recueillir de l'œuvre d'Alain Chartier, c'est le sentiment patriotique qui se résume dans cette phrase de son dialogue avec un ami : « Qui donc, s'il n'a pas un cœur de fer, ou s'il n'a pas sucé le lait d'une bête féroce, ne serait pas ému des malheurs publics ! La paix naîtra

de l'union de tous dans une même pensée d'amour pour la patrie ! »

Après avoir rappelé la vie d'Alain Chartier et avoir fait son éloge et celui de son œuvre, M. Viger termine ainsi :

« L'honneur, l'éternel honneur d'Alain Chartier sera en effet d'avoir, après la débâcle d'Azincourt, relevé l'espérance dans le cœur de tous les bons Français : aussi le gouvernement de la République salue-t-il avec respect et gratitude l'image de ce grand écrivain, de ce vaillant citoyen dont l'intelligente et noble existence fut consacrée tout entière au culte des lettres et à l'amour de la patrie ! »

Mesures de Clémence

Par décret du président de la République, rendu sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, il vient d'être accordé des grâces, commutations ou réductions de peine à 293 condamnés pour crimes ou délits de droit commun détenus à la Nouvelle-Calédonie, à la Guyane française et dans les maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie.

Le Monument Carnot

On a inauguré dimanche, dans la petite ville de la Ferté-Alais, en Seine-et-Oise, un monument élevé par souscription publique à la mémoire du président Carnot ; la cérémonie a eu un caractère tout familial. Le château de Presles où, depuis le douloureux attentat de Lyon, Mme Carnot vient passer l'été, est proche de la petite ville. Mme Carnot y a réuni, en un déjeuner intime, quelques-uns de ceux dont elle connaît le culte fidèle pour le souvenir de son mari ; citons parmi les invités, outre M. Charles Dupuy, les généraux Loizillon et Bornis et M. Picard, commissaire général de l'Exposition.

On s'est rendu à la Ferté-Alais où, sur la place du Marché, devenue depuis 1894 la place Carnot, s'élève le buste de Carnot, reproduction de l'œuvre célèbre de Chapu, sur une stèle en granit décorée de palmes et de bas-reliefs. Là, M. Charles Dupuy député de la Haute-Loire, ancien président du conseil, a prononcé un discours.

Mouvement préfectoral

Le mouvement préfectoral qui a été signé samedi matin au conseil des ministres a été publié avant-hier matin au *Journal Officiel*.

Ce mouvement porte sur trente-sept postes : Il a pour conséquence de faire sortir de l'administration douze préfets, dont trois sont appelés à d'autres fonctions, sept mis en disponibilité et deux admis à la retraite :

1^o Sont appelés à d'autres fonctions : MM. Lutaud (Haute-Garonne), Juillet-Saint-Lager (Vienne) et Grenie (Belfort).

2^o Sont mis en disponibilité : MM. Dupuy (Puy-de-Dôme), Druard (Allier), Ladrat (Cantal), Ronzier-Joly (Aude), Exbrayat (Gers), Roussel (Lot) et Salmon (Marne). M. Druard a été préfet du Lot.

3^o Sont admis à la retraite : MM. Proudhon (Finistère), et Gravier (Nièvre).

Le mouvement fait rentrer dans l'administration cinq préfets que le précédent Cabinet en avait fait sortir : MM. Humbert, Dumoulin, de Luze, Arnaud (ancien préfet du Lot) et M. Joliet qui avait quitté l'administration il y a plusieurs années.

L'Algérie

Le Gouverneur général

On dit que M. Lépine ne retournerait pas en Algérie et serait pourvu d'autres fonctions. M. Pauliat, sénateur du Cher, serait chargé

du gouvernement général de l'Algérie, à titre de mission temporaire, dans les conditions de la loi, c'est-à-dire pour une durée de six mois.

Le Général Hagron

Du Soir :

Nous croyons savoir que le général Hagron qui vient d'être promu divisionnaire, lors de la dernière promotion, et qui a conservé provisoirement ses fonctions de secrétaire général de la présidence, restera à l'Élysée jusqu'au mois de novembre. A cette époque, le général Hagron quitterait l'Élysée pour aller prendre à Nancy le commandement de la 11^e division d'infanterie.

C'est, selon toutes probabilités, le général de brigade Michel qui lui succèdera auprès de M. Félix Faure.

Les survivants de la Bourgogne

La Touraine, ayant à bord les survivants de la Bourgogne, est arrivée au Havre dimanche dernier.

Cette arrivée a donné lieu à des scènes sympathiques et attendrissantes.

La guerre hispano-Américaine

Conditions de paix

On mande de Madrid :

Selon l'*Imparcial*, les Etats-Unis demanderaient l'annexion de Cuba, de Porto-Rico et une grande étendue de territoire aux Philippines pour y établir une station de charbon.

Il est impossible, dit le journal, au gouvernement espagnol de négocier la paix sur ces bases. Un ministre, interviewé, a déclaré que des négociations ne pourraient être entreprises que sur la seule question de Cuba : prétendre autre chose de l'Espagne, serait vouloir la convaincre qu'elle doit se suicider comme nation.

Affaire d'Espionnage

Un contre-maître d'une des plus importantes maisons de commerce de Pan a été arrêté dimanche et aussitôt écroué. Lundi a eu lieu une descente de justice à son domicile.

Cet individu, Alsacien de Strasbourg et marié depuis deux ans à une Alsacienne, serait inculpé d'espionnage.

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE NOUVEAU PRÉFET

M. Héli-Devals notre nouveau Préfet est né le 6 juillet 1851 à Lescure (Tarn). Licencié en droit, officier d'académie et chevalier du mérite agricole, il a successivement occupé les fonctions ci-après :

Mars 1878. Chef de cabinet du Préfet du Tarn.

12 janvier 1880. Sous Préfet de Mauléon.

17 novembre 1880. Sous-Préfet de Melle.

2 mars 1885. Secrétaire général de l'Aveyron.

14 novembre 1886. Sous-Préfet de Figeac.

8 janvier 1890. Sous-Préfet de Villefranche (Aveyron) 2^e classe.

4 mai 1893. Sous-Préfet de Riom 1^e classe.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Renouvellement de 1898 (suite)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon

M. Rey, Joseph, avoué, à Gourdon, né le 2 septembre 1859 a été élu le 31 juillet

1892, sans concurrent, par 1734 voix sur 1910 suffrages exprimés et 3534 électeurs inscrits.

Canton de Labastide-Murat

M. Guyot de Camy (Auguste) propriétaire à Labastide, est conseiller d'arrondissement pour ce canton depuis le 4 octobre 1874 sans interruption.

En 1874 il obtenait 1416 voix.
 — 1883 — 1470 —
 — 1889 — 977 —
 — 1895 — 1109 —

Né le 20 février 1824.

Il est à présumer que M. de Camy se retirera de la lutte.

Canton de Martel

M. Laplagne Gabriel, banquier à Martel, âgé de 62 ans, remplit le mandat de conseiller d'arrondissement pour ce canton depuis 1883, sans interruption, époque à laquelle il a succédé à M. le D^r François Lachèze.

M. Laplagne a réuni 1471 voix le 12 août 1883; 2001 voix le 23 juillet 1889 et 1904 voix le 28 juillet 1895.

Canton de Payrac

M. Pebeyre Calixte, propriétaire et maire de Masclat, né le 15 octobre 1856 est le plus jeune des membres du Conseil d'arrondissement de Gourdon. Il a été élu pour la première fois, le 31 juillet 1892 par 1065 voix sur 1525 suffrages exprimés.

Canton de St-Germain

M. Lasserre, Paul, notaire et maire à Frayssinet, est né le 1^{er} janvier 1856. Il a été proclamé le 28 juillet 1889 par 998 voix sur 1698 suffrages exprimés. Lors du renouvellement de 1895 il a obtenu 1303 voix sur 1817 suffrages exprimés.

Personnel enseignant

Récompenses honorifiques.

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique du 10 juillet.

Des médailles et mentions honorables sont décernées aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Médailles d'argent.

M. Fric Pierre, instituteur à Cajarc aujourd'hui à Bagnac.

M. d'Arzac Achille, instituteur à Concores.

Mlle Bonnet, institutrice à Cahors.

Médailles de bronze.

M. Nèble, instituteur à Lauzès.

Mlle Calmon, institutrice à Cahors.

M. Pontié, instituteur à Frayssinet-le-Gélat.

Mlle Miquel, institutrice à Castelnaud.

M. Gineste, instituteur à Saint-Médard-de-Presque.

M. Lagarrigue, instituteur au Bourg.

M. Barel, instituteur à Thédirac.

Mentions honorables.

M. Calmette, instituteur à Cahors.

M. Galon, instituteur à Fontanes.

M. Pégourié, instituteur à Livernon.

M. Garrigou, instituteur à Villesèque.

M. Ladoux, instituteur à Touzac.

Mme Delmas, institutrice à Clayran (Capdenac.)

M. Monrigal instituteur au Bouyssou.

Mme Monrigal, institutrice au Bouyssou.

M. Labranhuc, instituteur à Rignac.

Mme Martin, institutrice à Saint-Sozy.

CAHORS

Comité de concentration républicain

Le Comité de concentration républicaine, à l'exclusion des membres candidats aux prochaines élections, s'est réuni le dimanche 17 juillet à 10 h. du matin dans une salle de la mairie de Cahors, pour s'occuper des élections du 31 juillet prochain.

Il est utile de rappeler ici que l'assemblée générale des républicains de l'arrondissement de Cahors, dans la réunion du 1^{er} juin a donné pleins pouvoirs au Comité actuel jusqu'à la constitution définitive de la Ligue républicaine.

Le Comité, après avoir successivement examiné la situation politique des divers cantons, décide de ne soutenir que les candidats qui signeront le programme minimum qui a déjà été présenté à M. le D^r Rey avant les élections législatives.

Le Comité se préoccupe ensuite d'une manière générale, du cas de la candidature multiple. En principe, il est décidé qu'on laissera les électeurs libres de se prononcer entre deux ou plusieurs candidatures républicaines; mais, en particulier, pour le canton de Luzech, considérant que le conseiller sortant est un bon républicain qui n'a pas démerité, le Comité

décide de soutenir sa candidature; le Comité est convaincu qu'en agissant autrement on jetterait la désunion dans le parti républicain de ce canton.

Dans le canton de Montcuq on décide de combattre la candidature de M. Darnis, ce dernier ayant fait campagne pour le candidat réactionnaire aux élections législatives. Le Comité fera de pressantes démarches auprès de M. Boudou pour le prier d'être le candidat des républicains.

Il est décidé enfin, qu'on présentera ce procès-verbal à la signature des candidats ou conseillers sortants avant de prendre de nouvelles décisions.

Cette signature équivaudra à l'approbation du programme minimum dont il est parlé plus haut et dont voici les grandes lignes telles qu'elles ont été signées par M. Rey :

- Impôt progressif sur le revenu ;
- Maintien des lois scolaire et militaire ;
- Répartition équitable des charges sociales ;
- Révision limitée de la Constitution ;
- Amélioration du sort des humbles et des déshérités ;
- Politique nationale et laïque.

Le Comité tient à déclarer aux candidats, dès aujourd'hui, qu'il se met à leur disposition pour faire telle propagande qu'ils jugeraient nécessaire.

Fait à Cahors, le 15 juillet 1898.

Lu et approuvé

les candidats :

(Suivront les signatures.)

A MONSIEUR ROUSSET

ANCIEN PRÉFET

Quand un homme, qui, de son vivant, a fait parler de lui, s'endort du profond sommeil, il est d'usage de lui adresser publiquement un dernier adieu.

Frappé par l'implacable destin qui cette fois n'a pas été aveugle — vous quittez l'administration, Monsieur le Préfet; vous allez enfin jouir (?) du repos que des médecins capables vous ont justement ordonné.

Nous voudrions avoir le génie d'un Bossuet pour retracer avec émotion et éloquence vos actions d'éclat et pour montrer au monde, par votre exemple, la vanité des grandeurs humaines et l'inexorabilité du Destin.

Il est, en effet, de notre devoir, à nous cahorciens, qui avons eu à nous occuper de votre personne et surtout de vos actes, de rappeler ce que vous avez affirmé vouloir être; ce que vous avez été; l'impartialité et la modération que vous avez apportées dans les dernières luttes électorales. Ce sera là comme un calmant à la vive douleur qu'occasionne votre départ inattendu....

En venant parmi nous, vous avez déclaré vouloir rester un administrateur. Si vous aviez conformé vos actes à vos paroles, il est certain que tout le monde, ici, regretterait l'homme intelligent, le juriste distingué, celui qui prétendait avoir pour unique but d'administrer d'une façon républicaine les affaires du département.

Malheureusement pour vous et pour nous, Monsieur le Préfet, vous avez cru devoir vous débarrasser de vos qualités et — pour nous en faire éprouver les funestes conséquences — abuser de défauts que vous vous êtes efforcé d'acquiescer.

Vous vous êtes borné — au nom du Gouvernement républicain sans doute — à essayer d'enrayer, dans le pays de Gambetta, les progrès de la Démocratie en marche vers un avenir meilleur de Justice et de Liberté.

Vous vous êtes élevé avec acharnement contre des hommes qui depuis longtemps sont nos élus parce qu'ils ont comme nous l'amour profond du peuple et vous vous êtes aplati — toujours sans doute au nom du Gouvernement républicain — devant ceux-là qui ont juré la perte de la République.

Heureusement malgré votre volonté ferme, votre intelligence incontestée, vous n'avez pas été heureux dans la tâche entreprise; vous avez réussi à accroître, à aviver notre haine pour les régimes jésuitiques représentés par des hommes qui sous la bannière du pape travaillent .. hypocritement à la destruction de la République tout en prétendant avoir le monopole de la sincérité républicaine.

Monsieur le Préfet, pourquoi avez-vous agi ainsi ? C'est par calcul ; c'est pour avoir le poste convoité, à l'avant-garde des agents actifs .. et vous voilà dans la réserve !

Vous avez terrorisé les fonctionnaires, il fallait « coûte que coûte » réussir. Mais rien ne se perd dans le monde; les bonnes actions trouvent toujours leur récompense, les actes

blâmables ont leur sanction; en savez-vous quelque chose aujourd'hui ?

Il eût certainement mieux valu rester un bon administrateur que devenir un mauvais agent électoral. Vous n'auriez pas au moins les remords d'avoir trahi la République que vous étiez sensé représenter.

Et tandis que les hommes auxquels on dit un adieu ému sur le seuil de l'éternelle demeure, s'en vont, en laissant pleine de légitimes regrets l'âme de leurs compatriotes, vous, volontairement, vous partez de ce pays qui est le nôtre, en nous laissant au cœur l'épouvantable tristesse d'avoir à nous réjouir de la mort de quelqu'un.

A. D.

Nous publierons jeudi une petite chanson de notre éminent collaborateur P. B. sur notre ancien préfet.

Grand concours de pêche

Un grand concours de pêche à la ligne, organisé par la Société de Pisciculture du Lot, aura lieu le dimanche 14 août sur la rive droite du Lot, entre le Rocher de Causide et le Pont-Neuf.

Les prix en espèces suivants seront distribués :

1^o A la plus forte pièce :
Prix unique..... 30 francs.

2^o Au plus grand nombre de poissons :

1^{er} Prix..... 20 fr.
2^e Prix..... 10 fr.
3^e Prix..... 5 fr.

3^o Au plus fort poids :

1^{er} Prix..... 20 fr.
2^e Prix..... 10 fr.
3^e Prix..... 5 fr.

Des prix consistant en instruments ou objets de pêche seront en outre distribués à plusieurs pêcheurs classés après les gagnants en numéraire.

Voici le règlement du Concours :

ART. 1^{er}. — Tous les membres de la Société pourront prendre part au Concours à la condition d'être en règle avec le Trésorier.

ART. 2. — Le droit d'entrée est fixé à 1 fr. pour ceux qui ne font pas partie de la Société ou des Sociétés fédérées.

ART. 3. — Le tirage au sort des emplacements se fera à 1 h. 1/2 au lieu du Concours (devant le garage de l'Aviron Cadurcien).

ART. 4. — Les pêcheurs devront se placer au devant du poteau dont le numéro correspondra à celui tiré par chaque concurrent.

ART. 5. — A 2 h. 25 un coup de feu annoncera aux concurrents qu'ils peuvent amorcer leur ligne et apâter leur coup.

ART. 6. — A 2 h. 1/2 précises un second coup de feu donnera le signal de l'ouverture du Concours.

ART. 7. — Chaque concurrent pourra pêcher avec une seule ligne. Sa ligne pourra avoir, 1, 2 ou 3 hameçons. Le nombre de 3 hameçons ne pourra pas être dépassé. Les concurrents auront également le droit d'employer l'appât qui leur conviendra. Toutefois il est formellement interdit de jeter des pelotes ou des appâts pesants pouvant déranger les concurrents. La ligne flottante et la ligne de fond seront seules autorisées. La ligne de fond ne pourra dépasser 15 mètres de longueur.

ART. 8. — Chaque concurrent sera séparé de son voisin par une distance de 10 mètres.

ART. 9. — Le poisson capturé ne pourra plus être touché par les concurrents. Il sera pris sur les lieux à la fin de la pêche par les membres du Jury désignés à cet effet. Après avoir été pesés et comptés les poissons seront remis aux pêcheurs.

ART. 10. — La plus grande surveillance sera exercée sur les rives où seront alignés les concurrents. L'auteur de toute tentative de fraude sera éliminé.

ART. 11. — A 5 h. 1/2 un coup de feu annoncera la clôture du Concours.

ART. 12. — Tout concurrent qui ne cesserait de pêcher immédiatement après ce signal perdra tout droit aux récompenses, néanmoins il lui sera permis de chercher à enlever le poisson qui serait pris à sa ligne avant le signal.

ART. 13. — Les prix seront divisés en deux catégories : 1^o Au plus grand nombre de poisson; 2^o au plus fort poids. Il sera délivré un prix unique au pêcheur ayant pris le plus gros poisson.

ART. 14. — Dans le cas où plusieurs concurrents auraient pris la même quantité de poissons, l'échelle des prix seraient attribués aux plus forts poids.

ART. 15. — Il est défendu de se faire assister pendant la durée du Concours.

ART. 16. — Les membres des Sociétés fédérées pourront participer au Concours munis de leur carte.

ART. 17. — Toute personne désirant prendre part au Concours devra se faire inscrire au Secrétariat chez M. Aladel, Boulevard Gambetta, 67, avant le mercredi soir 10 août. Nul ne sera admis si cette clause n'est pas exécutée.

ART. 18. — La distribution des prix aura lieu à l'issue du banquet qui aura lieu au Buffet de la Gare le jour même du Concours à 7 h. du soir.

ART. 19. — Les concurrents devront se réunir sur la place Clément-Marot, le dimanche à 1 h. de l'après-midi, pour de là se rendre sur le lieu du Concours accompagnés des membres du Jury.

Vélo-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi 22 juillet courant à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour :

Derniers préparatifs pour les courses du 24 juillet.

Questions diverses.

Ecoles

M. le ministre de l'Instruction publique vient de décider :

1^o la réunion en un seul cours complémentaire à deux divisions dans l'école de garçons de la rue du Lycée, des deux cours complémentaires annexés précédemment l'un à l'école du Vieux-Palais l'autre à l'école de la rue du Lycée.

2^o le transfert par voie de conséquence d'un emploi d'adjoint de l'école du Vieux-Palais à l'école de la rue du Lycée.

3^o la création à l'école de la rue du Lycée d'un emploi d'adjoint qui sera chargé du cours supérieur.

Examen du Certificat d'études primaires

Canton de Cahors (Nord). — Garçons

Samedi 16 juillet, les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu pour le Canton Nord Cahors, à l'école de la rue du Lycée.

Plus de 50 candidats s'étaient fait inscrire; 45 ont été reçus. Ils appartiennent aux écoles de Cahors, Mercuès, Pradines, Espère, Valroufié, Larroque et Lamadeleine.

Voici les noms des 24 élèves de l'école de la rue du Lycée qui ont été reçus :

Ayot Gaston, Breuil Albert, Cammas Emile, Combacave Auguste, Bessou Maurice Daudrix François, Deynac Léopold, David Gaston, Debard Germain, Fargues Léon, Galau Jules, Gauthier Raymond, Gibert Louis, Gauthier Jules, Faurie Ludovic, Lacaze Marcel, Lalaune Jean, Meysen Louis, Mendelli Victor, Mauvel Henri, Planacassagne Marcel, Thoumazou Edouard, Valdigué Paul, Vidal Gaston, Neulat Antonin, Ressoussi Henri, Amabric Louis Jean, Ginibre Louis.

Nous regrettons de ne pas avoir les autres noms que nous aurions ajouté volontiers à ceux de cette liste.

Recrutement de Cahors.

Avis. — Les réservistes des classes 1888, 1891 et ajournés des années précédentes qui n'ont pas reçu d'ordre d'appel en 1898 et qui sont affectés à l'Artillerie divisionnaire, à l'Artillerie de Corps, à l'Artillerie à pied, à la cavalerie (Chasseurs, Dragons, Cuirassiers) ;

Les hommes de l'armée Territoriale des classes de 1882, 1883 et ajournés des années précédentes qui n'ont pas reçu d'ordre d'appel en 1898 et qui sont affectés à l'Infanterie, aux groupes Territoriaux des 18^e et 25^e Régiment d'Artillerie, au 17^e Bataillon Territoriale du génie à la cavalerie (Chasseurs et Dragons) (sont informés qu'ils devront se présenter dans la brigade de gendarmerie de leur résidence, à partir du dimanche 17 Juillet et avant le 1^{er} août pour retirer l'ordre d'appel les convoquant au mois d'Octobre 1898.

Théâtre

Le Vendredi 29 juillet

Grande représentation de

CYRANO DE BERGERAC

Pièce héroï-comique en cinq actes.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir annoncer à nos lecteurs qu'il leur sera donné d'assister prochainement à la représentation de *Cyrano de Bergerac*, l'éblouissant succès du Théâtre de la Porte St-Martin. MM. Moncharmont et Maurice Luguet ont acquis de M. Edmond Rostand le droit exclusif de représenter la pièce en France et à l'étranger. Les Directeurs choisis parmi de nombreux concurrents pour faire connaître dans les départements cette œuvre magistrale, la plus extraordinaire qui ait été donnée dans cette seconde partie du siècle, ont réuni pour cette entreprise sans précédent une

troupe composée de plus de trente artistes d'élite. Ils ont engagé spécialement, pour jouer le rôle écrasant de **Cyrano de Bergerac**, Monsieur Ad Candé, premier sujet du Théâtre du Vaudeville, le créateur tant applaudi du **Maréchal Lefèvre** dans *Mme Sans-Gêne*. Ils voyagent avec un matériel de 200 costumes entièrement nouveaux exécutés par la maison Lepère, les armes, les cartonnages, les décors qu'ils emportent, sont, ainsi que les costumes en tous points semblables à ceux de la Porte St-Martin. Jamais entreprise de tournée artistique n'a été formée dans de pareilles conditions de luxe matériel ni d'interprétation. L'ouvrage, qui comporte 5 actes, un nombre considérable de personnages, une figure nombreuse sera représentée dans notre ville dans toute son intégrité, sans en supprimer un mot, ni le plus petit rôle.

Sauvetage d'un âne

Ces jours derniers un propriétaire riverain du Lot avait attaché son âne au lieu dit « les peupliers ». L'animal impatient se projeta dans la rivière très profonde à cet endroit. Grâce au concours dévoué de soldats qui se trouvaient aux bords militaires, l'animal a pu, non sans difficultés, être retiré. Nos félicitations aux braves sauveteurs.

A PROPOS DE JASMIN

Les Cadets de Gascogne, les Félibres du Midi et l'élite de nos populations méridionales se préparent à célébrer, sur les bords de la Garonne, le centenaire du grand troubadour dont le génie fut l'initiateur du mouvement littéraire appelé par Alphonse Dauvet : « le glorieux renouveau de la langue romane ».

On parlera de lui, on redira le charme de sa poésie, mais ses œuvres, qui les connaît, en dehors du cercle restreint de ceux qui possèdent sa langue, et des « romanisants » de profession.

Ses poèmes, où l'idylle et le drame s'unissent en de purs chefs-d'œuvre, méritent, eux du moins, de ne pas tomber dans l'oubli. Pour les faire connaître au dehors, dans les milieux « francimans » où le « patois » n'est point en honneur, M. Alexandre Westphal vient non de traduire, mais d'interpréter en vers français, les principaux d'entre eux, ceux qui ont établi la gloire du poète-coiffeur, lorsqu'il allait, avec son talent merveilleux d'artiste, les déclamer de ville en ville, au bénéfice des pauvres ou d'amis besogneux : *L'Aveugle de Castel-Cuquier*, *le voyage à Marmande*, *Françoïnette*, *Marthe la folle*, etc.

Son petit livre, qui arrive à son heure, sera un souvenir tout indiqué pour ceux qui prendront part aux fêtes du centenaire, et, pour les autres, un moyen de s'initier à l'enthousiasme que provoqua, dans nos pays de langue d'Oc, le poète agenais dont la bonté égala le génie, et qui eut nom Jacques Jasmin.

Le volume, (in-12 élégant) 112 p., intitulé *Poèmes rustiques*, est en vente à Agen et dans les principales librairies du Midi, au prix de 1 fr. 25. Une édition de luxe, (édition du centenaire) 50 exemplaires numérotés, pour amateurs, se vend au prix de 3 fr. 50 chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur à Cahors.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DU 21 JUILLET 1898

Le Bienheureux (Allegro militaire) Leroux.
Poète et Paysan (Ouverture) Suppé.
La Vivandière (fantaisie) Godard.
Souviens-toi (Valse) Waldteufel.
Les cloches de Corneville (fant.) Planquette.
Pêché mignon (Polka) Gentil.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (*Allées Fénelon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 21 juillet 1898

Naissances

Faurie, Jeanne-Juliette, r. du Portail-Alban.
Rachel, Joséphine, Maternité.
Besse, Jean-Marie, rue St-Géry, 13.

Publications de Mariages

Bayles Raymond, chef d'escadron et Peyredieu, Marie-Thérèse, sans profession.
Girard, Joseph, employé de commerce et Lafon, Anne, sans profession.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE

Election au Conseil général

Dimanche dernier a eu lieu à Puy-l'Évêque, une importante réunion en vue de choisir un candidat au Conseil général, pour le renouvellement de 1898.

Un grand nombre de maires, de conseillers municipaux, d'électeurs étaient présents. M. le docteur Cassaignes a développé son programme. On lui a reproché d'avoir patronné au conseil d'arrondissement la candidature de M. Gras et il a pu se rendre compte que son attitude, en cette circonstance, était loin d'être approuvée par les électeurs présents.

A ce sujet une vive discussion s'est élevée entre M. Cassaignes et M. le D^r Péné. M. Cassaignes a quitté la salle.

Il a été aussitôt décidé, à l'unanimité, que MM. le D^r Péné, Puech et Laval seraient candidats au Conseil général contre M. le D^r Cassaignes qui, par son attitude peu nette, a considérablement mécontenté les électeurs.

Les 3 candidats observeront la discipline républicaine au second tour.

Nous nous félicitons de cette décision et nous remercions les électeurs du canton de Puy-l'Évêque d'avoir affirmé une fois de plus leurs sentiments républicains.

Il est temps en effet, pour le bon renom du canton de Puy-l'Évêque, d'envoyer siéger à l'assemblée départementale, un homme dévoué aux institutions démocratiques et non un représentant qui par son incompetence exagérée n'arrive qu'à divertir ses collègues et le public.

CAILLAC. — Hier ont eu lieu, à Caillac, les obsèques de M. Valet, Justin, maire.

Tous les habitants de la commune ont tenu à accompagner à sa dernière demeure, l'homme de bien qui vient de disparaître.

St-MARTIN-LABOUVAL. — *Taxe du pain.*

— Le maire fixe à partir du 16 juillet, le prix du pain à 60 centimes les quatre livres. — *Déclarations de culture pour le chanvre.* — 1^{er} MM. Aymard Pierre, à St-Martin, déclaration de culture à la Baise et à l'île de Brigue 13 ares, section B n^o 1000 et 1001.

2^o Dellux Jean-Pierre, à Latoulzanie (St-Martin-Labouval), déclaration de culture aux Condamines, 8 ares, section B n^o 944 et 945.

Nota. — S'il y a des observations à présenter, un registre est ouvert à la mairie pour les recevoir.

— *Service des tabacs.* — Itinéraire de la 1^{re} partie des inventaires :

18 juillet, Génériques, Pontès. — 19, Condamines, Labot'e. — 20, Cornevie, L'île. — 21, Lassalle. — 22, Les Garrigues, La Campanie. — 23, Croix Blanche, champ de Lafon. — 25-26, Bennac. — 27, Boulet. — 28 et jours suivants, Nougayrat.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Il a été procédé dimanche 10 juillet à l'adjudication des travaux de construction du mur de soutènement de la place du Fort à Vayrac.

M. Chéri, entrepreneur de travaux publics à Curemente (Corrèze) a été déclaré adjudicataire des travaux, moyennant un de 15 0/0 sur le prix du devis approuvés'élevant à 4,877 francs.

BULLETIN FINANCIER

La tenue des cours est très ferme, malgré le calme des affaires, calme tout naturel à cette époque de l'année.

Nos rentes se traitent : le 3 0/0 à 103,05 et le 3 1/2 0/0 à 107.

Le Crédit Foncier cote 702 Les obligations foncières 1885 appelées à être converties en obligations 2,80 0/0 à partir du 1^{er} octobre 1898 et en obligations 2,60 0/0 à partir d'octobre 1901 s'inscrivent à 501,75, c'est-à-dire au-dessus du pair. Cette simple comotation prouve que les détenteurs de ces titres entendent accepter d'ores et déjà la réduction d'intérêts.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 854; le Comptoir National d'Escompte à 595 et la Société Générale à 537.

On annonce l'émission de 60.000 obligations 4 0/0 de 500 fr. de la Société des Raffineries et Sucrerie Say ces titres émis à 485 fr. sont mis en souscription publique au Crédit Algérien et à la Société Marsillaise.

Au Comptant, les obligations de la Ville de Paris 1886 sont recherchées à 404.

L'Assurance sur la Vie

Les rentiers voyageurs de la Nationale Vie touchent leurs arrérages sans frais et sans production de certificat de vie, jamais le moindre retard n'est apporté au service des arrérages.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Petite voiture anglaise à quatre places avec ânesse des Pyrénées. S'adresser au bureau du journal.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résumant la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n^o 1 : 5 francs.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

A LOUER

Le local de la **Buvette bordelaise**, s'adresser à Madame Combebias, rue de la Liberté, 23.

Bibliographie

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 62

LE COCHER 606

Deuxième partie

III

MADAME HELLER

D'Hersel ne répondit rien, il était venu pour conjurer l'orage. Il ne se souciait aucunement de rappeler le passé. Mais elle tenait à lui prouver qu'elle n'avait vécu que pour lui, depuis qu'elle l'avait deviné sous l'habit du cocher. Bien résolue à continuer et à adopter la vie qui lui plairait, elle était arrivée à Néers. Elle jugeait que son nom parisien n'y étant point connu, il lui serait facile de le voir sans éveiller des soupçons. Sa famille ne trouverait rien à reprendre à cette liaison. Sa conduite irréprochable, la façon dont elle s'était posée dans le pays, le nouveau nom qu'elle portait, la mettaient à l'abri des conjectures. Il pourrait parler d'elle comme d'une femme honorable avouable, et nul ne soupçonnerait jamais qu'ils s'étaient aimés ? Elle prononça ce petit discours d'une façon très naturelle. On eût dit qu'il s'agissait de la

chose la plus simple. Elle appuya sur le dernier mot avec attendrissement D'Hersel gardant toujours le silence, elle ajouta :

— On ne saura pas même si nous nous aimons encore ?

D'Hersel l'écoutait avec stupéfaction. Il devenait cependant nécessaire de s'expliquer.

— Vous n'avez pas prévu qu'en venant à Néers vous pouviez m'y trouver marié ?

— Je n'ai rien voulu prévoir ; je ne sais qu'une chose, c'est que je t'aime !...

Quand une jolie femme prononce ce mot-là, elle croit avoir tout dit, et il est bien difficile à un homme de lui répondre sur un autre ton.

— Et vous espérez renouer notre liaison ici, près d'un village où chacun me connaît, est instruit de mes moindres actions, où ma famille m'entoure, où ma fiancée m'attend pour que je lui promette une éternelle fidélité ? Si j'avais désiré le bonheur que vous m'offrez, je serais resté à Paris avec vous.

— Je n'ai rien espéré, hélas ! mais je n'ai su me résigner à vivre loin de vous !... Il me faut l'air que vous respirez, l'espoir de vous rencontrer, la possibilité de vous appeler au près de moi !... Et quoi que vous objectiez, je vous prouverai qu'il n'est pas aussi difficile que vous le prétendez de se retrouver à la campagne, quand on le veut bien !... Ici, tout est prétexte : la solitude des bois, l'étroitesse des chemins, le peu de monde qu'on remarque, la curiosité qu'inspire une parisienne, le plaisir qu'on a de connaître et la simplicité des présentations. Enfin il y a si peu d'obstacles, que

je suis bien bonne de vous indiquer le prétexte et l'occasion. Vous savez comment je m'y prendrai... Je veux que votre famille raffolle de moi, Marie et madame Favrot retrouveront avec plaisir madame Thomas, Beller. Ce n'est qu'un nom à joindre à un autre, quoi de plus simple ?

C'était si facile, en effet, que d'Hersel se demanda comment il l'empêcherait. Il ne vit qu'un moyen, celui de répondre avec la plus entière franchise :

— Certainement, Marie et sa mère reverraient avec le plus grand plaisir madame Thomas. On parviendrait peut-être à leur expliquer sa présence à Néers, en entrant dans une voie de dissimulation dont le but m'échappe. A quoi bon tromper et mentir, à propos d'un passé que rien ne fera renaître ? Nous sommes aimés !... Qui mieux que vous connaît les caprices de l'amour ?... Vous vous abuserez étrangement ne cherchant dans le d'Hersel d'aujourd'hui le viveur d'autrefois. Je ne suis plus qu'un bon campagnard, père de famille. Je puis encore contribuer au bonheur d'une femme modeste, une femme d'intérieur, mais je suis devenu l'homme le plus ennuyeux qu'il y est pour une femme comme vous.

— Dites-moi tout de suite que je suis indigne de votre amour ?...

— Cela n'est pas ma pensée. J'ai des engagements avec une autre qui m'accepte tel que je suis, tel que je dois être désormais. Je me marie en famille. J'épouse la cousine de ma fille. Vous comprendrez maintenant qu'une liaison entre nous est impossible. Il vaut

mieux garder un bon souvenir l'un de l'autre que de gâter les espérances chimériques.

— Un bon souvenir, cela signifie un froid oubli... Et vous êtes accouru pour me proposer cela !... Vous osez me parler de souvenir, quand je suis ici pour vous, renonçant à tout, dans le seul but de vous prouver mon attachement profond ?... Et vous avez espéré qu'une femme comme moi se contenterait d'une parole d'oubli ?...

» D'Hersel, je vous répète que je vous aime... Ne le devinez-vous pas ?... Il me faut votre cœur... je suis venu le chercher... Si vous me le refusez, j'en mourrai !...

Et dans un geste d'irrésistible supplication, elle tendait vers lui ses bras dont l'ablouissante blancheur et le modelé sculptural apparaissaient sous la fine dentelle de ses manches. Ses yeux humides, sa poitrine soulevée par l'émotion, auraient ébranlé tout autre que d'Hersel. Peut-être aussi était-il légèrement troublé, car il se taisait de nouveau, et revoyait dans cette plantureuse créature l'image de sa jeunesse. Elle saisit cette impression favorable sur les traits de l'homme qu'elle croyait si bien connaître et, sans quitter son attitude humble et charmante, elle reprit :

— J'en mourrai, et ce sera toi qui m'auras tuée !... toi qui m'as si souvent juré de passer ta vie à mes côtés !... Tu m'auras tuée au moment où j'étais dévouée jusqu'au sacrifice, au moment où mes désirs, d'accord avec les tiens, cherchaient l'existence que tu préfères !... Tu veux une femme modeste, docile, courbée, me voilà à tes genoux, ordonne sois mon maître, je t'appartiens !... (A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS à Vic-sur-Cère (Cantal) ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt. Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains. Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison. Éclairage électrique dans toutes les chambres. Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits. Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de lawn-tennis. Bains dans l'hôtel. Boîte aux lettres dans l'hôtel. Télégraphe à la station et à la ville. Location de voitures pour excursion.

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} juin au 30 septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris aux itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend : 1° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Évaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de La Bourboulle), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon. 2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend : 1° Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon : 2° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Évaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazesville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend : 1° Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazesville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche); 2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

PRIX DES BILLETS

Table with 4 columns: GARES de départ, ITINÉRAIRE A, ITINÉRAIRE B, ITINÉRAIRE C. Rows list stations like Paris, Orléans, Blois, Tours, etc.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est ouvert à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1311, du 16 Juillet 1898.

Concours de chiens de bergers, par Albert Vil-coq. — L'industrie de la margarine et ses fraudes, par Jacques Boyer. — Viseur photographique avec mise au point, par G. Mareschal. — Santiago de Cuba, par le Commandant G. — Production d'effluves, par J. Laffargue. — L'hydrogène et l'hélium liquéfiés, par Ch.-Ed. Guillaume. — Le formolateur, par S. Carl. — La catastrophe de la « Bourgogne », par Henri de Parville. — Correspondance, par E. Duchamps. — Académie des sciences; séance du 11 juillet 1898, par Ch. de Villedenil. — Coup de foudre sur une cheminée d'usine, par J. Leroy.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 17 juillet. V^{ste} Nacla: Chronique mondaine. — Arsène Guérin: Le petit douanier de Piriac. — Jules Simon: Le voyage de noce. — Pierre Sales: Miroir d'amour (suite). — Théodore Cahu: Le déserteur (suite). — Jules Simon: Françoise (suite). — Emile Richebourg: Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mèrouvel: La fille sans nom (suite). — Variétés.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prim^{re} Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40 Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE : Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les

membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité. On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (des-ins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

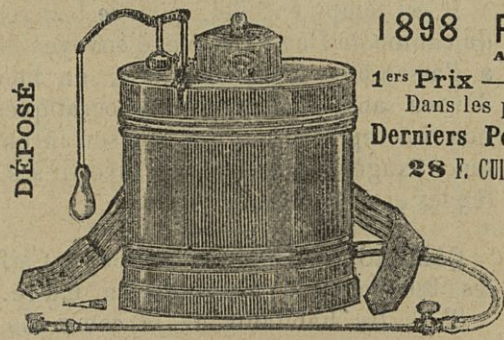
- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE Dépositaire du Chronomètre OMÉGA En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé 1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot). NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VI

On arriva devant une maison d'apparence sale, surmontée d'une lanterne rouge. Un des représentants de l'autorité poussa une porte et entra...

L'autre fit passer Lili devant lui... Jones Trenk suivait derrière. Un agent qui fumait une pipe à la fenêtre se retourna.

— Ah ! c'est vous ? dit-il. — C'est nous, fit le gendarme. — Vous amenez quelqu'un ?

— Une jeune fille signalée par le parquet de Paris. Notre héroïne, qui avait entendu, était devenue livide.

Une pensée était entrée en elle, rapide comme un éclair, une pensée à laquelle elle n'osait pas s'arrêter...

Cet argent qu'elle avait... Non, c'était impossible. Le second gendarme et Jones étaient entrés dans la salle basse, tout enfumée, pleine d'un air méphytique

L'agent examina curieusement la prévenue. Il parut s'étonner de sa jeunesse et de sa beauté.

— Matin ! ne put-il s'empêcher de murmurer, vous faites de belles prises, vous. Mademoiselle était dans le train ?

Le brigadier inclina la tête, puis demanda : M le commissaire est-il ici ? — Oui, monsieur...

Il désigna l'homme aux poils rouges. — Monsieur désirerait lui parler.

— Au sujet de la jeune fille ? — Au sujet de la jeune fille.

— Si monsieur veut me suivre. L'agent passa dans une autre pièce. L'Anglais marcha sur ses traces.

Lili resta seule avec les deux gendarmes. Plus elle allait, plus son cœur se serrait, plus elle sentait que ce qui lui arrivait était des plus sérieux.

C'était plus qu'une méprise, qu'un malentendu... Mais qu'est-ce que c'était ?... Voilà ce qu'elle aurait voulu savoir.

Le brigadier avait une bonne figure franche et loyale, haute en couleur. Il ne semblait pas méchant...

Notre jeune amie l'interrogea... Il ne put rien répondre... L'homme leur avait montré une dépêche qu'il avait reçue... Il s'agissait

d'un vol... Mais il n'avait pas voulu donner des détails... — Ainsi, c'est bien lui qui m'a dénoncée ?

— C'est bien lui. La jeune fille était plus morte que vive. Elle allait renouveler ses demandes, quand l'agent revint.

— Entrez, mademoiselle, dit-il Lili, chancelante, passa dans la pièce où était passé Jones Trenk.

C'était une pièce un peu plus grande un peu mieux aérée et mieux meublée que celle qu'elle quittait, mais ayant une apparence sinistre.

Un homme entre deux âges était assis devant un bureau d'acajou qui en occupait le milieu. L'Anglais était assis sur une chaise à côté de lui.

Quand la jeune fille parut, le magistrat la regarda longuement. Un tremblement fébrile s'était emparé de l'enfant.

Le commissaire lui demanda : — Comment vous appelez-vous ?

— Louise, dite Lili. — Vous n'avez pas d'autre nom ?

— Non, monsieur. Les réponses de la pauvre petite étaient faites d'une voix si basse, si craintive, qu'elles étaient à peine intelligibles.

— Veuillez parler plus haut et plus distinctement, fit doctoralement le fonctionnaire.

— Oui, monsieur, balbutia l'enfant. — Vous habitez Paris ? — Oui, monsieur... — Rue du Faubourg Saint-Honoré ?

— Rue du Faubourg Saint-Honoré, 27 bis.

— Vous êtes ouvrière fleuriste ? — Oui, monsieur.

— Vous avez pour amant un jeune employé de banque, M. Armand Rivière ?

Lili eut un sursaut indigné. — M. Rivière n'est pas mon amant... Il est mon fiancé.

— Peu importe. C'est bien de vous qu'il est question dans cette dépêche ?

Et le magistrat montra un papier bleu que Jones Trenk lui avait remis. Il se fit quelques minutes de silence.

Le cœur de Lili battait si fort que le commissaire eût pu l'entendre.

Il parut s'absorber un instant, puis il leva de nouveau les yeux sur la prévenue.

— M. Rivière, demanda-t-il, connaissait votre voyage ?

— Oui, monsieur. — Vous lui en aviez fait part ?

— Oui, monsieur. — Il vous fallait de l'argent pour l'accomplir, ce voyage... Or, en général, à Paris comme ailleurs, les ouvrières ne sont pas riches et n'ont pas de grosses sommes en réserve... Où vous êtes-vous procuré la somme dont vous aviez besoin ?

— C'est M. Rivière qui me l'a envoyée.

— Quand cela ? — Dimanche. — De quelle façon ?

— Il me l'avait mise sous enveloppe et déposée chez la concierge. C'est la concierge qui me l'a donnée

(A suivre)